

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9913
18 août 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATEE DU 17 AOÛT 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre que vous a adressée le représentant permanent de la Jordanie le 3 août 1970 (S/9897), j'ai l'honneur de présenter les observations suivantes :

La lettre de la Jordanie constitue, comme à l'ordinaire, de la propagande politique sans rapport avec les faits.

Depuis 1968, les monastères chrétiens situés à proximité du lieu du Baptême, près du Jourdain, du côté israélien de la ligne de cessez-le-feu, ont été menacés, attaqués et harcelés par des coups de feu tirés de l'autre rive du fleuve, ainsi que par des saboteurs s'infiltrant à partir du territoire jordanien, qui se trouve à plusieurs centaines de mètres de distance.

C'est ainsi par exemple que le portail du monastère orthodoxe grec de Saint Jean-Baptiste a été arraché le 26 décembre 1968 par la déflagration d'une charge d'explosifs déposée par des saboteurs venus de Jordanie qui ont également posé des mines dans la cour du monastère. De ce fait, les moines ont dû évacuer les lieux pour un temps. Le 6 janvier 1969, le même monastère a été de nouveau la cible d'un acte similaire de sabotage.

Le couvent dont il est question dans la lettre de la Jordanie, plus connu sous le nom de Monastère éthiopien de Qasr-el-Yahud a fait l'objet d'une attaque le 24 mai 1969, date à laquelle des coups de feu provenant de l'autre rive du Jourdain ont été tirés sur ce bâtiment. Comme je l'ai rapporté le 25 mai 1969 au Président du Conseil de sécurité (S/9221), cette attaque a eu lieu pendant que se déroulaient au monastère les funérailles d'un moine éthiopien.

Le même monastère a été à nouveau attaqué et endommagé les 4 août et 11 décembre 1969 par des charges d'explosifs qu'avaient déposées des saoteurs venus de Jordanie.

Devant ces menaces et ces harcèlements, et sachant par ailleurs que le Gouvernement jordanien a donné aux forces terroristes toute liberté pour mener leurs attaques de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, les moines ont finalement décidé de quitter le monastère.

Au cours de la nuit du 1er au 2 août 1970, un groupe de terroristes a traversé le fleuve et occupé le monastère abandonné. A l'aube du 2 août 1970, il a été attaqué par les forces israéliennes. Au cours de l'échange de coups de feu qui s'en est suivi, certaines parties du bâtiment ont été endommagées. Les terroristes qui y avaient fait intrusion se sont alors enfuis de l'autre côté du fleuve.

Ces faits sont confirmés par un communiqué vantard publié par l'organisation terroriste intéressée et diffusé le 2 août 1970 par l'intermédiaire de la Middle East News Agency.

Il est superflu de s'étendre davantage sur la propagande politique trompeuse que contient la lettre de la Jordanie. Le mépris des faits dont témoigne cette lettre n'a d'égal que l'insensibilité absolue dont elle témoigne à l'égard des sentiments et des droits des autres communautés religieuses.

J'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH